CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E162832** **VALABLE JUSQU'AU** **17/11/2027**

ÉDITÉ LE 12/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 600 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 2010B00421

Siret : 418 357 455 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6103041

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 147102216

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 147102216

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : AERE 2000

ZA DES GRAVIERS
28410 BROUE

Téléphone : 01 30 59 65 86 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
LE CORRE STEPHANE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.aere2000@orange.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 909 112 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	8	09/07/2025
1341	Aménagement de chaussées et trottoirs		09/07/2025
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	09/07/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/11/2026 09:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.